



BUDGET COMMUNAL

Les budgets ont été votés lors des dernières réunions de conseil municipal. Le budget communal principal s'équilibre cette année à environ 3 919 479 €. À titre de comparaison, cela représente un peu plus d'un million d'euros de plus qu'en 2015, avant la création de la commune nouvelle. En effet, les comptes administratifs des quatre communes, alors séparées, avaient été clôturés pour un total de 2 760 537 € (dont un excédent de 446 940 €).

Ce budget sera consacré essentiellement aux opérations déjà en cours : classe de Betteville, réfection de la voirie de la rue Saint Martin, démarrage du projet de réhabilitation de l'ancienne boucherie de Fréville (voir ci-dessous)...

Par ailleurs, lors de la réunion du 2 avril dernier, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de réviser les taux d'imposition communaux. Le taux moyen sur le foncier bâti est fixé à 23,18 % pour 2019, ce qui représente un manque à gagner d'environ 30 000 € pour la commune. Cette baisse d'impôts permettra de compenser, en grande partie, la défiscalisation de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, opérée dans le cadre du changement de communauté de communes.

Toutefois, et pour mémoire, le lissage des taux d'imposition des quatre communes déléguées se poursuit. En effet, les écarts qui existaient entre ces communes doivent disparaître. Les variations successives, chaque année, permettront à terme de mettre toute la population sur un pied d'égalité.



PÔLE MÉDICAL

Sorti de terre en moins d'un an, le Pôle Médical en est à la phase des dernières finitions.

La municipalité met tout en œuvre afin que l'activité du cabinet trouve son rythme de croisière le plus rapidement possible.

En effet, l'installation des premiers professionnels approche, mais vos élus consacrent toujours autant de temps et d'énergie à trouver d'autres praticiens souhaitant s'installer sur notre commune.

RUE SAINT-MARTIN

Les travaux de réfection de la voirie de la rue Saint-Martin vont débuter très prochainement. Une réunion d'information sera organisée pour les riverains dans les prochaines semaines.

En effet, une fois le planning établi, le projet leur sera présenté, ainsi que les restrictions de circulation qui pourront être mises en place pendant l'opération.

PROPRIÉTÉ DAVID

Sur décision du conseil municipal, la commune s'est portée acquéreur pour la propriété David, sise au 122 de la rue d'Yvetot, à Fréville.

Cet achat permettra d'envisager l'aménagement de la traversée de Fréville, en offrant notamment un terrain propice à la création de stationnements, proches des commerces et des services disponibles dans le bourg.

L'avenir de la maison n'est pas encore décidé, et toutes les idées seront étudiées avant d'envisager un quelconque projet. En attendant, rassurez-vous : elle ne sera pas rasée !

ZONE BLANCHE

Du point de vue de la commune, le projet est arrivé à son terme. Vous l'avez constaté, le pylône a été dressé en novembre 2018. Depuis, les équipes techniques ont installés des équipements, et une phase de test est aujourd'hui en cours. →

Toutefois, une convention doit encore être signée avec la Métropole Rouen Normandie, afin de poser des équipements relais sur le château d'eau de Saint-Paër. Sans ces équipements, en effet, les antennes situées sur notre pylône ne pourront relayer aucun signal.

BOUCHERIE DE FRÉVILLE

Le dossier de permis de construire pour le projet de réhabilitation de la boucherie de Fréville sera déposé avant l'été.

Une fois le permis de construire accepté, l'appel d'offres sera lancé. Si l'on considère les délais habituels sur ce type de projet, on peut estimer que les travaux devraient débuter début 2020.

SITE INTERNET

Comme toujours, n'hésitez pas à visiter le site internet de Saint Martin de l'If :

<https://www.saintmartindelif.fr>

Faites-nous part de vos idées via le formulaire de contact.

AUTOUR DE NOUS...

- Une présentation des grandes orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau aura lieu le 6 juin à 18h30, à la salle polyvalente des 4 saisons de Ste Marie des Champs.
- La comcom recense actuellement les plantes invasives du territoire. Si vous en connaissez, merci de venir les signaler en mairie.

FIBRE OPTIQUE

Les travaux concernant le déploiement de la fibre se poursuivent. L'installation d'une armoire de répartition à Fréville a débuté. Le chantier a été stoppé temporairement en raison d'un manque de place lié aux installations actuelles de réseau cuivré.

Ce point de raccordement desservira essentiellement le bourg de Fréville, et vient en

complément de l'armoire installée à Carville-la-Folletière qui, elle, desservira en grande partie les bourgs de Betteville et de La Folletière.

Quoi qu'il en soit, la commercialisation et les premiers raccordements d'habitations sont attendus pour la fin d'année 2019.

INDICES DE VIDE

Les indices de vide découverts récemment sur la commune sont en cours de traitement.

Celui de l'ancienne boucherie sera inspecté par un puisatier dans les prochains mois. Il est techniquement impossible de procéder à des sondages à cet endroit, ce qui rend l'inspection obligatoire.

L'indice de vide de la Rue de la Promenade, quant à lui, est déjà en partie traité. L'inspection de la partie de la cavité se trouvant sous la voirie (domaine public) interviendra également dans les prochains mois.

AGENDA

DIMANCHE 26 MAI	ÉLECTIONS EUROPÉENNES 8H00 - 18H00
SAMEDI 15 JUIN	OLYMPIADES DE L'IF FRÉVILLE – FOYER RURAL POUR ENFANTS & FAMILLES – 14H00

L'ÉTÉ ARRIVE...

Rappelons donc quelques règles afin que chacun puisse profiter des beaux jours.

Tout d'abord, les travaux utilisant des outils bruyants (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, scies électriques, etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

LUNDI AU VENDREDI	8h30 – 12h00	14h00 – 20h00
SAMEDI	9h00 – 12h00	14h30 – 19h00
DIMANCHE / JOURS FÉRIÉS	10h00 – 12h00	

(arrêté préfectoral n°2014-101 du 8 octobre 2014, modifié par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017)

Rappelons enfin que le brûlage des déchets verts, et notamment des branchages, est également interdit. Pour leur élimination, veuillez les apporter en déchetterie.

Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie déléguée de Betteville : 02.35.91.27.60
Mairie déléguée de Fréville : 02.35.91.27.15
Mairie déléguée de la Folletière : 02.35.92.35.27
Mairie déléguée de Mont de l'If : 02.35.92.00.55



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 700 exemplaires